



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2487

Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon /
Archives municipales et différentes associations

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2487 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'ESPACES ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES ET DIFFERENTES ASSOCIATIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales, mais aussi recherches scientifiques et techniques. Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives au quartier : histoire mais aussi projets d'aménagements urbains.

Depuis plusieurs années, les Archives sont sollicitées par de nombreuses associations qui souhaitent mettre en place des conférences, des animations à vocation patrimoniale et culturelle. Dans le cadre de leur réflexion globale sur la tarification de leurs espaces, les Archives avaient déjà prévu un tarif préférentiel, pour ce type d'associations.

Cependant pour certains partenaires privilégiés avec qui une collaboration étroite existe, les Archives municipales souhaitent accorder, de façon tout à fait exceptionnelle, la gratuité de ses espaces.

Six associations sont concernées par cette gratuité exceptionnelle :

- La Société académique d'architecture de Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences neuf demi-journées par an maximum (valorisation 900 € selon délibération n° 2010/3109 approuvée le 13 décembre 2010).
- La Société d'Histoire de Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences neuf demi-journées par an maximum (valorisation 900 €).
- Le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'Ile-Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences quatre demi-journées par an maximum (valorisation 400 €).
- L'Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences neuf demi-journées par an maximum (valorisation 900 €).
- L'Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences quatre demi-journées par an maximum (valorisation 400 €).
- L'Université Populaire de Lyon, pour la mise à disposition de la salle de conférences trente demi-journées par an maximum (valorisation 3 000 €).

Il s'agit d'acteurs locaux qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi

scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville.

Ces acteurs locaux contribuent également à l'enrichissement des collections patrimoniales par des dons ponctuels de fonds d'archives.

Enfin, ils valorisent les institutions culturelles de la Ville de Lyon par la promotion et la diffusion des offres culturelles de celles-ci auprès d'un public large.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Archives municipales et différentes associations sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN